



Informations destinées aux patient-e-s

Guide pratique pour votre séjour

3	Bienvenue à l'hôpital fribourgeois
4	L'hôpital fribourgeois (HFR)
6-7	Votre admission à l'hôpital
8-11	Facturation de votre séjour
12	Dossier électronique du patient
14-15	Chambre et repas
16-18	Vos visites
19	Cafétéria
20-21	Votre vie à l'hôpital
22-23	Votre détente
24	Hôpital sans pyjama
26	Services à disposition
27	Votre spiritualité
30-31	Préparer votre sortie
32	Votre départ
34	Votre opinion

Bienvenue à l'hôpital fribourgeois 3

Chère patiente, cher patient,

Votre état de santé nécessite un séjour hospitalier. L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'hôpital fribourgeois (HFR) tiennent à vous assurer de leur engagement dans la réussite de votre séjour et de votre guérison, et de leur entier dévouement, de jour comme de nuit.

Votre santé est confiée à une équipe médicale et paramédicale compétente, qui met tout en œuvre pour vous prodiguer des soins avec toute la qualité et la sécurité requises. Durant votre séjour à l'HFR, l'équipe qui vous prend en charge fait le maximum pour vous apporter aide et soutien. Elle est à votre écoute, pour votre bien-être.

La perspective d'une entrée à l'hôpital suscite souvent des sentiments d'incertitude ou d'appréhension. La présente brochure vous aide à préparer au mieux votre séjour et à vous familiariser avec votre nouvel environnement. Vous y trouvez toutes les informations utiles sur l'HFR, ses sites hospitaliers et les prestations qu'il fournit.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Philipp Müller
Directeur général

4 L'hôpital fribourgeois (HFR)

HFR ? Trois lettres pour un hôpital public, quatre sites répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. Né en 2007, l'hôpital fribourgeois, plus grand employeur du canton, réunit les compétences de près de 3500 collaboratrices et collaborateurs. Au service de la population, toutes et tous poursuivent un but commun : fournir des prestations de qualité et garantir aux patientes et aux patients la meilleure prise en charge dans les domaines des soins stationnaires, ambulatoires et d'urgences.

Peu importe la raison qui vous conduit chez nous. Nous nous considérons comme votre partenaire durant votre passage à l'hôpital. Nous sommes là pour vous ainsi que pour vos proches.

Nos valeurs d'engagement, de solidarité, de respect et d'orientation patient vont au-delà des mots : c'est une philosophie que nous nous efforçons de pratiquer jour après jour, que ce soit sur le plan humain ou technique par nos compétences médicales.



6 Votre admission à l'hôpital

Afin de vivre le plus sereinement possible votre hospitalisation, voici quelques documents et affaires personnelles à ne pas oublier.

Pour les formalités d'admission

Selon les informations fournies dans votre lettre de convocation, présentez-vous soit dans le service indiqué, soit à l'accueil des admissions pour vous enregistrer, muni-e des documents suivants :

- La lettre de convocation et ses éventuelles annexes de l'hôpital ou de votre médecin traitant.
- Une pièce d'identité valable, vos cartes d'assurance ou une copie de votre police d'assurance : assurance de base et complémentaire si vous y avez souscrit (privée, demi-privée), le cas échéant, la copie de la décision de l'assurance invalidité.

Si vous venez à la maternité

- Votre livret de famille.

Pour l'équipe médico-soignante

Pensez également à prendre les documents médicaux susceptibles de faciliter votre traitement ou d'éviter des examens inutiles :

- Vos radiographies récentes et tout document médical et paramédical en votre possession.
- Votre carte de groupe sanguin, votre carte d'allergie (si vous en possédez une) et votre carnet de vaccination.
- Votre carnet de suivi de diabète ou de traitement anticoagulant (si vous en possédez un).
- Vos médicaments ou votre liste actuelle de médicaments.
- Vos directives anticipées, si vous en avez établies.

Pour votre confort

Pour votre bien-être, n'oubliez pas :

- Des vêtements confortables et des chaussures, ainsi qu'un pyjama.
- Une trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, brosse, déodorant, gel douche, etc.).
- De quoi vous divertir : des livres, des revues, de la musique avec de préférence un casque ou des écouteurs. Et pensez au chargeur !
- Si vous portez des lentilles, n'oubliez pas vos produits d'entretien.
- Des chaussures d'entraînement (dans le cas où vous avez besoin de physiothérapie ou d'ergothérapie).
- Un maillot de bain, en cas de thérapie en piscine.
- D'autres effets personnels : lunettes, appareils auditifs, injections, canne, prothèse, etc.

Si vous devez venir à jeun, vous n'aurez ni mangé, ni bu, ni fumé avant votre entrée, dans le délai prescrit par le médecin.

8 Facturation de votre séjour

Selon votre situation personnelle et votre couverture d'assurance-maladie, les frais liés à votre séjour à l'HFR peuvent varier :

Vous êtes au bénéfice d'une assurance obligatoire des soins suisse

[Vous habitez dans le canton de Fribourg](#)

Le canton et votre assurance-maladie, ou assurance accident, régleront les frais de votre traitement et de votre séjour en division commune.

[Vous habitez en dehors du canton de Fribourg](#)

Vos frais d'hospitalisation à l'HFR sont couverts par votre assurance obligatoire des soins en cas d'hospitalisation due à une urgence médicale ou parce que le traitement médical n'est pas disponible dans votre canton de domicile.

Si le traitement médical n'est pas disponible dans votre canton, afin que les frais d'hospitalisation soient couverts par votre assurance-maladie de base, il est nécessaire que :

- Votre médecin adresse une demande au médecin cantonal de votre canton de domicile.
- Le médecin cantonal de votre canton de domicile accepte ladite demande.

[Vous habitez à l'étranger et êtes assuré-e auprès de l'assurance obligatoire des soins suisse](#)

Les conditions sont les mêmes que pour les résident-e-s suisses. Votre médecin doit adresser la demande au médecin cantonal de votre canton de rattachement.

En cas de refus de la demande par le médecin cantonal, votre assurance obligatoire des soins et votre canton prennent en charge les frais d'hospitalisation jusqu'à concurrence du tarif de référence dans votre canton de domicile ou de rattachement, sous réserve de restrictions décidées par le

médecin cantonal. Le solde éventuel est à votre charge, ou à celle de votre assurance complémentaire si vous bénéficiez d'une couverture pour les frais d'hospitalisation dans toute la Suisse.

Vous n'avez pas d'assurance obligatoire des soins suisse

Dans cette situation, la couverture de votre séjour dépend de différents critères : votre lieu de résidence, votre nationalité et les éventuels accords que l'hôpital fribourgeois a conclu avec votre assurance de soins. Si votre assurance ne couvre pas les frais de votre séjour, ou de manière partielle, ces frais sont à votre charge. Vous devez alors verser un dépôt de garantie, dont le montant varie selon les prestations prévues.

Dépôt de garantie

Un dépôt à payer au plus tard le jour de votre arrivée sera exigé dans les cas suivants :

- Votre assurance-maladie ou votre assurance-accident ne prend pas en charge le traitement prévu.
- Vous ne bénéficiez pas d'une couverture d'assurance adéquate.
- Votre assurance-maladie ou votre assurance-accident ne garantit aucune prise en charge des frais lors d'un séjour hospitalier en division demi-privée ou privée.

En cas de doute, votre assureur-maladie ou accident, ainsi que les admissions de l'hôpital fribourgeois demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous trouverez ces informations détaillées dans notre formulaire « Conditions d'admission auprès de l'hôpital fribourgeois ».

Frais à votre charge

Une partie des frais de traitement reste à votre charge, **sauf en cas de maternité**. Dans le cas d'une prise en charge par votre assurance-maladie, votre participation aux coûts se compose :

- D'une franchise, dont le montant figure sur votre police d'assurance.
- D'une quote-part de 10 % des coûts qui dépassent la franchise, mais au maximum CHF 700.– par an pour les adultes.
- D'une contribution aux frais de séjour de CHF 15.– par jour, prévue dans la loi en cas d'hospitalisation. Les enfants, les jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans révolus, les femmes pour des prestations de maternité n'ont pas besoin de payer cette contribution.

Les prestations médicales à charge de l'assurance obligatoire des soins sont facturées directement aux assureurs, conformément aux conventions tarifaires que l'hôpital fribourgeois a signées. Votre assurance vous facturera les participations aux coûts qui vous incombent sur la base d'un décompte.

Maternité

Un montant de 20 francs vous sera facturé pour la notification de naissance (démarches administratives assurées par l'HFR pour annoncer la naissance de l'enfant à l'état civil).

Patient-e en attente de placement

Selon votre état de santé, les médecins peuvent décider qu'un retour à domicile n'est pas tout de suite possible et qu'il est préférable de passer par une période en service de réadaptation. Il peut aussi arriver qu'un retour à domicile ne soit malheureusement plus possible et qu'un placement en structure adaptée soit nécessaire.

Si, à votre date de sortie prévue, une place en service de réadaptation ou en EMS n'est pas disponible pour vous accueillir, la suite de votre hospitalisation est considérée comme une attente de placement.

Ceci implique des changements dans votre séjour et dans sa facturation.

Si vous êtes hospitalisé-e en division demi-privée ou privée, vous êtes transféré-e en division commune.

La participation aux coûts est également modifiée :

- En attente d'une place en service de réadaptation : 15 francs par journée d'hospitalisation.
- En attente d'une place en EMS : 128 francs par journée d'hospitalisation, ce qui correspond au prix de pension dans un EMS fribourgeois.

Particularités pour les hospitalisations pour convenance personnelle

L'hôpital fribourgeois veille à la bonne prise en charge médicale, administrative et sociale de votre situation en tant que patient-e, depuis votre admission jusqu'à votre sortie de l'hôpital. Le médecin de l'hôpital détermine la durée de votre séjour et fixe la date de sortie.

Si vous refusez, pour des raisons de commodité personnelle, de quitter l'hôpital à la date définie par le médecin, vous devrez prendre en charge les coûts de prolongation du séjour, ceci à raison de **650 francs par journée d'hospitalisation supplémentaire**.

Dossier électronique du patient

Le dossier électronique du patient (DEP) est un dossier de santé virtuel, dont vous êtes propriétaire. Il ne remplace pas votre dossier médical, sur papier ou informatisé, que tout professionnel-le de la santé est légalement tenu de documenter et de conserver.

Le dossier électronique du patient permet aux professionnel-le-s de la santé de votre choix de déposer et de consulter les données qui sont pertinentes pour votre traitement. L'objectif est de rendre le système de santé plus efficace grâce à un meilleur partage et échange d'informations, y compris en situation d'urgence.

L'ouverture d'un dossier électronique du patient est facultative et gratuite pour toute personne résidente et assurée en Suisse. Vous êtes libre de décider si vous souhaitez ouvrir un DEP. Vous pouvez également, en tout temps et sans devoir vous justifier, révoquer votre consentement au dossier électronique du patient. Ceci entraîne la suppression de votre DEP.

Pour bénéficier d'un dossier électronique du patient, vous devez en faire la demande auprès d'un fournisseur de DEP certifiés et suivre la procédure d'inscription.

Comment ouvrir un dossier électronique du patient ?

L'ouverture de votre DEP est possible en ligne sur le site www.cara.ch ou alors en étant accompagné-e par le personnel du guichet d'assistance, sur rendez-vous.

Pour de plus amples renseignements ou prendre rendez-vous au guichet:



Chambre et repas

Le confort des chambres et une alimentation adaptée à vos besoins participent à votre rétablissement.

La chambre

L'établissement met à votre disposition des chambres à un ou plusieurs lits. L'attribution des chambres dépend de votre couverture d'assurance, de votre état de santé ainsi que des places disponibles.

Votre chambre est entretenue quotidiennement par le personnel de l'Hôtellerie. Tout le linge nécessaire durant votre séjour à l'hôpital est fourni et entretenu par nos soins.

Les repas

Les trois repas quotidiens servis en chambre sont adaptés aux exigences médicales de chaque personne hospitalisée.

Si vous ne souffrez pas d'allergie, alors vous pourrez choisir, selon votre goût et votre régime, parmi un choix de menus et une petite carte.

Si vous souffrez d'une **allergie alimentaire sévère** qui nécessite une éviction totale de l'allergène, y compris, les traces et la contamination croisée, veuillez en informer votre médecin, qui prescrira le régime adéquat.

Une fois ce régime prescrit, la cuisine de l'HFR préparera un menu «allergie» qui nécessitera une préparation isolée. Dans ce cas, vous n'aurez malheureusement pas le choix de vos menus.

Dans le cas où vous avez des aversions alimentaires, vous pouvez en informer le personnel hôtelier qui les communiquera à la cuisine de l'HFR

Local et de qualité

La brigade de cuisine se fait un plaisir de vous proposer un choix de menus. Nos chefs de cuisine s'approvisionnent auprès de fournisseurs locaux, afin de proposer des produits frais et de qualité.

Les repas à l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, à l'HFR Meyriez-Murten et à l'HFR Riaz sont préparés par la cuisine de chaque site. A l'HFR Tafers, les menus sont élaborés par les cuisines du home voisin, selon les standards alimentaires de l'HFR.

Manger avec vos proches

Vous avez la possibilité de manger avec vos proches. En cas de repas partagée en chambre, un seul proche est autorisé, en fonction de la capacité de la chambre et de l'état de santé des autres patientes ou patients.

Certaines unités de soins disposent de salles de séjour où vous pouvez également manger avec vos proches.

Vous avez aussi la possibilité de vous rendre dans la cafétéria publique du site où vous êtes hospitalisé-e.

Afin d'organiser au mieux le repas avec vos proches, adressez-vous au personnel soignant ou au service hôtelier.

Bon appétit!

Vos visites

Votre famille ou des amis souhaitent vous rendre visite? Ils sont les bienvenus.

Comment venir vous voir?

Vos proches sont invités à privilégier les trajets en transports publics. Cependant, s'ils souhaitent utiliser un véhicule, l'HFR dispose de parkings. Ceux de Fribourg, Riaz et Meyriez-Murten sont payants.

Des abonnements de parking sont disponibles. Pour les obtenir, adressez-vous à la réception.

Horaires des visites

L'HFR propose des heures de visite étendues. Merci à vos visites de bien vouloir respecter les horaires prévus sur les différents sites:

HFR Fribourg - Hôpital cantonal	14h00 - 20h00
HFR Meyriez-Murten	
Lundi au vendredi	14h00 - 20h00
Weekends et jours fériés	11h00 - 20h00
HFR Riaz	14h00 - 20h00
HFR Tavel	14h00 - 20h00

Horaires spéciaux

Clinique de pédiatrie et néonatalogie: les heures de visites sont libres pour les parents et la fratrie.

Soins palliatifs: les horaires sont libres pour les visites.

Soins intensifs: les horaires sont libres, seuls les proches sont autorisés.

Votre bien-être avant tout

Pour l'équipe des soins, la famille joue un rôle important. Elle peut être une ressource indispensable pour rassurer, réconforter et atténuer les souffrances de la personne malade. Néanmoins, voici quelques points à considérer:

- Favorisez les visites en petit groupe.
- Respectez les besoins de repos de vos voisins de chambre.
- Si vous ne souhaitez pas de visites, quel qu'en soit le motif, informez le personnel soignant afin qu'il fasse le nécessaire.

Il arrive parfois que des soins ou des traitements soient nécessaires pendant les heures de visite. Nous prions alors vos proches de quitter la chambre un moment, afin de garantir le respect de votre intimité.

Fleurs

Recevoir un cadeau ou une petite attention fait toujours plaisir. Si vous recevez des fleurs, des vases sont à disposition dans les couloirs des étages pour arranger les bouquets. Pour des raisons d'hygiène, seules les fleurs coupées sont autorisées dans les chambres.

Prévention des infections : protection lors des visites

Les personnes qui viennent vous rendre visite sont susceptibles d'apporter des microbes provenant de l'extérieur ou de les transmettre à leur retour à domicile. Afin d'assurer votre protection ainsi que celle de vos visites, il vous est demandé de bien vouloir veiller au respect des consignes suivantes :

En cas de toux ou d'écoulement nasal chez vos proches, des masques chirurgicaux sont mis à leur disposition dans le hall d'entrée ou à l'entrée de votre chambre.

- Il est recommandé d'éviter la visite d'enfants ou de personnes présentant des symptômes d'infection (rhume, varicelle, gastro-entérite, etc.).
- Vos visites sont priées de se désinfecter soigneusement les mains avec un solution ou un gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de votre chambre.

L'HFR vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration

Animaux

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de bruit, les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments de l'HFR. Seule exception : les chiens- guides et thérapeutiques.

Nous invitons les familles à prendre part à la vie de l'hôpital. Sur chaque site hospitalier, différents espaces sont prévus pour recevoir les visiteurs de l'HFR.

Cafétéria

Les cafétérias des différents sites proposent une petite carte de restauration. Sur les sites de Meyriez-Murten et Riaz, un menu du jour est également servi du lundi au vendredi.

Nous prions les patientes et patients qui sont en mesure de se rendre dans les cafétérias publiques de l'HFR de s'habiller de manière adaptée. Les horaires des cafétérias publiques sont disponibles sur notre site internet :



Votre vie à l'hôpital

Téléphone

Dans votre chambre, vous disposez d'un téléphone personnel avec un numéro direct. Vous obtenez toutes les informations concernant son utilisation lors de votre admission. Un mode d'emploi des différents appareils multimédia se trouve dans votre table de nuit.

Vous pouvez communiquer votre numéro de téléphone personnel à vos proches et connaissances. Vous pouvez appeler et recevoir des appels directement, à toute heure. Toutefois, nous vous demandons de modérer l'usage de votre téléphone entre 20h00 et 7h00, par respect pour les autres patient-e-s de la chambre.

Télévision et radio

Chaque lit dispose d'un équipement multimédia radio et tv. Cette prestation est facturée en supplément si vous ne bénéficiez pas d'une couverture d'assurance privée ou demi-privée.

Réseau wifi

L'hôpital propose un accès gratuit à internet par le réseau sans fil (wifi). Il vous suffit de vous connecter au réseau «HFR-GUEST» et de suivre les instructions. En cas de difficulté, vous pouvez demander au personnel soignant ou à la réception le document comportant les instructions détaillées pour rejoindre le wifi de l'hôpital.

Interprète

Vous ne parlez pas ou peu le français ou l'allemand ou êtes sourd ou malentendant ? Afin de vous garantir une information claire et complète, l'HFR met à votre disposition un service d'interprétariat. Le personnel soignant peut à tout moment, et selon les besoins, demander les services d'un-e interprète dans la langue désirée.

Objets de valeur

Pour la sécurité de vos biens, il est recommandé de laisser vos objets de valeur à la maison. Vous pouvez toutefois déposer votre argent à la réception principale de l'hôpital. En cas de perte ou de vol, l'HFR décline toute responsabilité.

L'HFR, un hôpital sans fumée

Par égard pour les patient-e-s et le personnel, il n'est pas autorisé de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux de l'hôpital, sans exception. Néanmoins, des espaces fumeurs sont prévus en différents endroits à l'extérieur. Si cette abstinence est trop difficile pour vous, vous pouvez en parler à l'équipe soignante.

Vous avez égaré un bien à l'hôpital ?
Rendez-vous sur le site Internet www.easyfind.ch et recherchez votre objet perdu en sélectionnant les mots-clés adaptés.

Votre détente

L'HFR vous propose plusieurs activités gratuites pour vous occuper durant votre séjour.

Salles de séjour

Certains services sont dotés d'espaces de détente pour vous relaxer en regardant la télévision, en jouant aux cartes ou en discutant avec vos visiteurs.

Le bien-être à l'hôpital, tout un art

Des expositions périodiques permettent de faire découvrir aux patients et au personnel hospitalier des œuvres d'art ou des photographies d'artistes confirmés ou amateurs.

Le Passage-expo de l'HFR Fribourg – hôpital cantonal se situe au rez-de-chaussée (étage A).

Ces expositions sont rendues possibles grâce à la Fondation pour l'aménagement artistique de l'Hôpital cantonal, créée en 1996. Cette fondation est indépendante de l'hôpital sur le plan financier. Vous pouvez contribuer à ses ressources par des achats d'œuvres exposées, des dons et des legs.

La galerie de l'HFR Tafers se trouve également au rez-de-chaussée (bâtiment U). Elle est mise en valeur par la commission culturelle de l'hôpital.

Podcast «Rendez-vous santé de l'HFR»

Réalisé en collaboration avec RadioFr, le podcast «Rendez-vous santé de l'HFR» vous propose plusieurs fois par année une rencontre où équipes soignantes, spécialistes, et parfois patient-e-s, de l'HFR partagent leurs expériences et expertises autour de la promotion de la santé.

Les épisodes sont disponibles gratuitement sur les plateformes d'écoute ainsi que sur YouTube.

H24 Magazine

L'HFR publie deux fois par année le magazine grand public H24. Il met en lumière une thématique liée au vaste univers de la santé. Vous y découvrirez les coulisses de votre hôpital, les évolutions de la médecine et des soins.

Le magazine est disponible gratuitement dans les halls d'entrée et les salles d'attente des services des différents sites de l'HFR. Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, adressez-vous au personnel infirmier ou hôtelier qui se fera un plaisir de vous en apporter un exemplaire.

Toutes les anciennes éditions sont également disponibles sur le site internet de l'HFR.



Vous avez eu un coup de cœur? Bonne nouvelle, l'abonnement est gratuit!

24 Hôpital sans pyjama

Saviez-vous que rester au lit pouvait avoir un impact négatif sur la guérison ?

Selon des études, après une hospitalisation, une personne sur trois va souffrir d'au moins deux nouveaux problèmes causés par l'immobilité. La solution ? Sortir du lit et bouger dès que possible !

Faire 900 pas par jour – l'équivalent de quatre traversées du corridor devant la chambre, permet de réduire le risque d'escarres de 67%, le nombre de chutes de 27% et la durée de séjour de 16%.

Pour encourager les patient-e-s à s'habiller et bouger durant leur séjour, l'équipe du Service de physiothérapie et d'ergothérapie de l'HFR Fribourg – hôpital cantonal a mis en place une série de d'activités dynamiques et ludiques autour du projet « Hôpital sans pyjama ».

Les patient-e-s peuvent notamment prendre part à des séances de fitness ou à des groupes de mobilité animés par les physiothérapeutes et maîtres de sport ainsi qu'à des escape games (de deux niveaux) imaginés et encadrés par les ergothérapeutes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser au personnel infirmier en charge, qui pourra vous orienter vers les thérapeutes concernés.

Afin de pouvoir participer aux activités, veillez à avoir dans votre valise des habits confortables ainsi que des chaussures adaptées.



Services à votre disposition

Kiosque

Vous y trouvez un vaste choix de journaux, de revues et de livres en français et en allemand, mais aussi toutes sortes de friandises et d'objets divers. Les horaires d'ouverture sont sur notre site internet:



Courrier

La distribution du courrier aux patients est assurée chaque jour, sauf le dimanche et les jours fériés, aux adresses suivantes:

HFR Fribourg – Hôpital cantonal, case postale, 1708 Fribourg
HFR Meyriez-Murten, Chemin du village 24, 3280 Meyriez
HFR Riaz, Rue de l'Hôpital 9, 1632 Riaz
HFR Tafers, Maggenberg 1, 1712 Tavel

Vos proches souhaitent vous écrire ? Il leur suffit de mentionner votre nom, prénom et l'adresse du site où vous êtes hospitalisé-e. Ceci vaut également pour la déviation de votre courrier.

Quant au courrier à expédier, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres disponible sur chaque site ou le remettre au personnel soignant.

Espace beauté

Si vous souhaitez faire appel à un spécialiste de la coiffure, de la manucure ou vous procurer une perruque, des professionnels externes se déplacent sur rendez-vous. Demandez conseil au personnel soignant.

Votre spiritualité

Aumônerie œcuménique

Des aumôniers catholiques et protestants, francophones et germanophones, présents sur les différents sites de l'hôpital, œuvrent au sein de l'aumônerie œcuménique de l'hôpital fribourgeois.

Ils proposent aux patients qui le désirent une écoute et un accompagnement. Ils cheminent avec chaque personne qui le souhaite, indépendamment de sa religion ou de ses convictions personnelles, pour l'aider dans sa recherche de sens et de consistance à donner à la vie.

Les aumôniers respectent vos demandes et au besoin vous mettent en contact avec un aumônier de votre confession ou un représentant de votre religion, si possible dans votre langue maternelle. Ils demeurent également à la disposition de vos proches.

Par le biais du service de garde, l'aumônerie œcuménique répond aux demandes de jour comme de nuit, les weekends et jours fériés.

Pour nous contacter

Si vous souhaitez une visite, merci d'en faire part au personnel soignant.

Services religieux et lieux de recueillement

Des services religieux sont célébrés régulièrement dans les différentes chapelles de l'HFR (messes, cultes, célébrations œcuméniques). Vous obtiendrez les informations concernant les horaires auprès du personnel soignant.

Vous pouvez recevoir la communion ou la sainte cène en chambre. N'hésitez pas à en parler au personnel hôtelier qui transmettra votre demande.

Des prêtres se tiennent aussi à votre disposition pour l'onction des malades et la confession.



Préparer votre sortie

Un accompagnement pour assurer la continuité de vos soins après l'hospitalisation

Afin de garantir une sortie d'hospitalisation dans les meilleures conditions, le Service de liaison vous accompagne dans la planification de votre retour à domicile ou de votre orientation vers une structure adaptée.

Le personnel du Service de liaison est là pour **anticiper avec vous la suite de votre parcours**, en tenant compte de votre situation médicale, de vos besoins spécifiques et de vos souhaits.

Le rôle du Service de liaison est de :

- **Coordonner les soins nécessaires après votre hospitalisation**, qu'ils soient à domicile ou en institution (soins infirmiers, aide à la vie quotidienne, réadaptation, etc.).
- **Vous orienter vers les bons interlocuteurs** : services d'aide et de soins à domicile, EMS, centres de réadaptation, services sociaux, curatelles, associations de soutien, etc.
- **Mettre à profit sa connaissance du réseau de soins régional** pour vous proposer des solutions réalistes et adaptées à vos besoins.
- **Faciliter la communication entre l'hôpital et les partenaires externes**, pour que la continuité de vos soins soit assurée de manière cohérente et fluide.

Ce Service travaille en lien étroit avec les professionnels de santé de l'HFR et les différents acteurs du réseau, afin de **vous offrir un accompagnement respectueux, humain et centré sur votre situation**.

Numéros des secrétariats du Service de liaison :

HFR Fribourg – Hôpital cantonal 026 306 37 20

HFR Meyriez-Murten 026 306 70 50

HFR Riaz 026 306 43 10

HFR Tafers 026 306 62 60

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h30 / 13h30-16h30

Si vous n'obtenez momentanément pas de réponse, vous pouvez vous adresser à l'équipe médico-soignante.

Votre départ

Le jour de votre sortie est fixé par votre médecin. Sauf imprévu, vous quitterez l'hôpital dans la matinée avant 10h00. Le personnel soignant vous remettra alors vos documents de sortie. Vous pourrez retirer votre bracelet d'identification une fois sorti-e de l'hôpital.

Avant de quitter votre chambre, assurez-vous de ne pas avoir oublié d'effets personnels. Apportez à la réception votre autorisation de sortie, votre carte de téléphone pour vous acquitter de vos taxes. En cas de perte ou de non-retour de la carte, celle-ci vous sera facturée 50 francs. Pensez également à récupérer les objets de valeurs que vous auriez déposés à la réception.

La suite du traitement, les examens de contrôle et la date de reprise du travail seront définis par le médecin de l'HFR. Votre médecin de famille recevra rapidement un rapport succinct, puis un rapport détaillé un peu plus tard.

La facture de votre séjour sera générée dans les semaines qui suivent votre sortie ou la fin de vos soins. Vous en recevrez automatiquement une copie par courrier postal.



Votre opinion

Garantir des prestations d'excellente qualité dans tous les services représente une priorité absolue à nos yeux.

Dans cette optique, votre avis et vos remarques contribuent à l'amélioration de la qualité et la satisfaction des patientes et patients.

Vous êtes donc invité-e à remplir un questionnaire que vous recevrez par email ou SMS dans les 7 jours après votre sortie. Vous aurez alors **30 jours pour y répondre**. Vos réponses seront traitées de manière anonyme.

L'HFR vous remercie de la confiance accordée.



Où nous trouver?

HFR Fribourg - hôpital cantonal

Case postale
1708 Fribourg
026 306 00 00
admission.fribourg@h-fr.ch

HFR Meyriez-Murten

Chemin du Village 24
3280 Meyriez
026 306 70 00
empfang.meyriez@h-fr.ch

HFR Riaz

Rue de l'Hôpital 9
1632 Riaz
026 306 40 00
admission.riaz@h-fr.ch

HFR Tafers

Maggenberg 1
1712 Tavel
026 306 60 00
empfang.tafers@h-fr.ch